**Abdullah Osman**

*Président de la République de Somalie*

**«Une nouvelle ère de compréhension et d’unité pour le continent africain »**

Je me sens profondément privilégié et honoré d’avoir eu l’occasion de participer à cette conférence historique qui rassemble pour la première fois tous les chefs d’Etat et de gouvernement africains pour réaliser l’unité et le bien-être de l’Afrique.

 C’est une expérience exaltante que de voir dans cette salle des hommes dont la perspicacité et l’influence s’étendent bien au-delà du continent africain. Nous espérons sincèrement que grâce à la mise en commun de nos efforts il se dégagera de cette conférence des propositions positives et constructives pour la réalisation de l’Unité africaine.

 Nul n’est besoin de souligner la valeur que mon gouvernement et mon peuple attachent à des réunions de cette nature. L’époque si dynamique et importante que nous vivons exige que les dirigeants africains se réunissent plus fréquemment afin d’examiner les questions d’intérêt commun, de procéder à des échanges de vues sur des problèmes qui influent sur la destinée de notre continent, et d’harmoniser leurs politiques sur des questions internationales qui intéressent l’unité et le bien-être de l’Afrique.

 Devant les problèmes qui nous touchent, nous devons tenir compte des leçons que l’histoire nous a données. Nous devons nous rappeler que ceux qui appartiennent à l’Afrique et qui sont fidèles à l’Afrique sont les plus aptes à servir les intérêts du continent. Nous devons avoir présent à l’esprit ce fait que les Etats d’Afrique partagent une destinée commune, et qu’aucun Etat ne peut espérer atteindre la prospérité s’il reste dans l’isolement. Nous devons être animés du ferme propos de maintenir un front uni et de contrecarrer tous les efforts déployés pour créer et maintenir sur notre continent des blocs ou des groupements politiques rivaux.

 Il existe un aspect de l’indépendance africaine qui est sans doute unique dans l’histoire. Après avoir conquis récemment notre liberté et notre identité nationale, souvent au prix de souffrances et de vies humaines que nul ne saurait évaluer, il est naturel que nous soyons fiers de notre souveraineté et de notre indépendance. Cependant nous ne considérons pas l’indépendance nationale comme notre objectif final. Nous sommes conscients du fait que, dans la seconde moitié du vingtième siècle, devenir indépendant signifie devenir inter-dépendants. Nous luttons pour consolider nos sociétés nationales et nous luttons en même temps pour l’Unité africaine. Nos yeux sont tournés bien au-delà de nos frontières et nous nous identifions à la lutte de nos frères d’Afrique qui vivent encore sous la domination coloniale.

 Lorsque nous parlons de l’Unité africaine, nous devons nous garder des clichés et des mots vides de sens. Nous devons être guidés par un idéalisme tempéré de réalisme, par une pénétration et une imagination qui s’accompagnent du souci réfléchi des possibilités pratiques. Ne craignons pas de reconnaître que toute forme d’association, de fédération ou d’union, implique une limitation volontaire de la souveraineté de chaque Etat. Consciente de cette nécessité, la Constitution de la République somalienne prévoit que la République «*accepte, dans des conditions de parité avec d’autres Etats, toute limitation à sa souveraineté qui pourrait être rendue nécessaire pour la paix entre les nations* ».

 Les conférences précédentes et la réunion préparatoire des ministres des Affaires étrangères qui vient d’avoir lieu ont permis de réaliser les progrès considérables sur la voie de l’unité et de la solidarité africaines. Plusieurs documents importants, qui ont été le résultat de ces efforts communs, fournissent une excellente base de travail pour la préparation d’une Charte africaine.

 Nous devons, et c’est là notre tâche la plus importante, insérer notre désir commun d’unité dans un cadre politique qui soit acceptable pour tous.

 Il existe trois grandes possibilités. La première serait d’élaborer un système de délibérations périodiques entre les gouvernements africains, afin qu’ils puissent se concerter sur leur politique étrangère et militaire, et élever le niveau économique et social des peuples africains.

La seconde possibilité serait de créer une organisation interafricaine consacrée aux mêmes objectifs, qui aurait son propre budget et une personnalité juridique.

 La troisième possibilité qui s’offre à nous serait de créer une union, ou une fédération africaine, qui aurait une seule et même politique étrangère, une seule et même diplomatie, un système commun de défense, une planification économique commune et une même monnaie.

 Ces trois possibilités présentent des différences très importantes.

 Dans le cadre de la première, chaque Etat membre, s’il s’engage à collaborer avec les autres, reste libre de décider de ses propres politiques.

 En vertu de la seconde possibilité, tout Etat membre, dans les limites de la Charte de l’Organisation, est lié par les décisions de la majorité et s’engage à contribuer aux dépenses de l’organisation, proportionnellement à son budget national.

 La troisième possibilité est entièrement différente des deux autres, en ce sens que, si le degré d’autonomie et de souveraineté que conserve chaque Etat dépend de sa Constitution, chacun d’eux est représenté, sur le plan international, par le gouvernement fédéral ou le gouvernement de l’union.

 Quelle est la meilleure solution pour l’Afrique d’aujourd’hui? Nous ne pouvons pas répondre à cette question à l’improviste ou à la légère. Nous devons donner la bonne réponse, c’est-à-dire celle qui prendra en considération le niveau actuel de développement du continent et qui le projettera avec un esprit réaliste dans l’avenir prévisible, une réponse qui exprimera, si tant est que ce soit possible, la conviction unanime des Etats africains.

 Une Union africaine dont la voix s’élèverait unanime dans les réunions internationales répond sans aucun doute aux aspirations des peuples d’Afrique. Nous devons tous lutter pour atteindre un tel objectif, que nous devons nous fixer comme but ultime.

 Cependant, au stade actuel de notre évolution, je me demande si les Etats d’Afrique seraient disposés à abandonner une souveraineté récemment acquise au profit d’un gouvernement central. Il nous semble qu’une décision d’une telle importance doive constituer la dernière étape d’un long processus d’évolution. Nous devons commencer par des associations qui imposent moins d’obligations. Cela nous habituerait à travailler ensemble pour résoudre des problèmes communs et nous préparerait peu à peu à créer entre nous des liens beaucoup plus étroits.

 Il nous semble qu’actuellement la meilleure réponse à notre désir commun d’unité entre les Etats africains serait la formation d’une nouvelle organisation panafricaine. Elle serait dotée d’une personnalité juridique et existerait parallèlement aux organismes régionaux déjà créés dans d’autres continents, conformément au chapitre VIII de la Charte des Nations unies. Selon nous, cette organisation devrait avoir quatre principaux organes :

1. Une assemblée panafricaine, qui se réunirait normalement une fois par an et déciderait des mesures et de la politique générales de l’organisation ;
2. Un conseil qui se réunirait chaque fois que cela serait nécessaire, traiterait les questions urgentes et serait chargé de la mise en œuvre des mesures décidées par l’assemblée ;
3. Une commission permanente de conciliation et d’arbitrage qui s’occuperait du règlement des différends, territoriaux et autres, entre les Etats africains ;
4. Un secrétariat qui ne serait responsable que devant l’organisation et qui serait chargé des services administratifs et techniques.

Une organisation de cette nature permettrait aux dirigeants des Etats africains de se réunir et d’établir des contacts réguliers. Elle permettrait particulièrement de régler pacifiquement les différends entre les Etats africains, de coordonner les politiques des Etats africains dans les réunions des Nations unies et d’autres organisations internationales, d’encourager les progrès économiques et sociaux du continent africain.

La Commission permanente de conciliation et d’arbitrage que je viens de mentionner serait composée d’un groupe d’Africains hautement qualifiés, et qui jouiraient du respect universel. Les Etats membres de l’organisation devraient être instamment priés de saisir la commission des différends interafricains. Si cet organisme prévu pour le règlement pacifique des litiges entre Etats fonctionnait de façon satisfaisante, cela renforcerait la confiance mutuelle et jetterait les bases de formes d’association plus étroites.

Dans le domaine économique et social, l’organisation devrait se consacrer à améliorer le niveau de vie des Africains ; elle devrait tout particulièrement se livrer à l’examen rapide et approfondi des projets et recommandations existants, tels que la création d’un Marché commun africain, d’un Fonds africain d’investissement, d’une Banque africaine de développement, pour n’en citer que quelques-uns.

Permettez-moi toutefois de me livrer à une mise en garde. Il y a des questions qui doivent être traitées par chaque nation séparément. D’autres peuvent être étudiées plus efficacement à un échelon régional ou continental; d’autres encore doivent être envisagées sur le plan mondial. Avant de décider d’une action telle que la création d’un nouvel institut technique africain, nous devons nous assurer que l’organisme proposé apporte vraiment la meilleure solution au problème posé. Aucune proposition ne doit être mise en œuvre sans une étude approfondie des aspects financiers, techniques et autres qu’elle comporte. Nous devons nous rappeler, par exemple, que les Etats africains rassemblés ici sont membres de l’Organisation des Nations unies et de ses institutions spécialisées, et que nous contribuons tous à leurs budgets.

 C’est pourquoi il est important d’éviter tout chevauchement dans les efforts et toute dépense inutile. Avant de lancer un nouveau projet et de créer une nouvelle institution, nous devons nous assurer que le premier correspond à un réel besoin et que les fonctions que l’on propose d’assigner à la seconde ne sont pas déjà efficacement remplies par des organismes existants. Si j’ai jugé nécessaire de mentionner les organisations dont aura besoin l’Unité africaine, c’est parce que le succès de nos efforts dépendra en grande partie de la solidité des structures dont elle disposera. Afin de nous assurer que notre organisation se développe de façon satisfaisante, nous devons lui donner des bases solides et la solidité de ces bases dépendra, en dernière analyse, du degré de bonne volonté et de compréhension dont feront preuve les Etats membres. Voilà pourquoi nous devons nous pencher sans délai sur les problèmes qui constituent un obstacle au développement des relations entre Etats africains. Si nous ne pouvons pas résoudre ce problème, cela portera atteinte à nos relations et compromettra les bases mêmes de notre unité.

 Lorsque nous parlons de problèmes, nous pensons tout particulièrement à ceux qui surgissent des différends territoriaux entre Etats africains. Bien sûr, nous savons que nous ne devrions pas ici parler de litige individuel entre pays, mais les différends territoriaux sont des questions qui touchent directement nos peuples.

L’histoire a montré que l’obstacle majeur à l’Unité africaine provient des frontières politiques artificielles que les puissances colonialistes ont imposées dans des zones importantes du continent africain. Nous avons vu comment des sociétés qui avaient depuis toujours été intégrées ont été déchirées, et comment ces sociétés ont vu leur territoire cruellement divisé pour servir les intérêts égoïstes d’autres sociétés.

D’aucuns ont dit que toute tentative d’adaptation des accords frontaliers actuels ne ferait qu’aggraver la situation et que, par conséquent, les choses ne devraient pas changer. Nous ne partageons pas ce point de vue, et pour plusieurs raisons. Cela équivaut pour nous à pardonner des actions et politiques dont nous savons très bien qu’elles sont mauvaises et injustes. Cela équivaut également à admettre une attitude défaitiste et à avouer un manque de courage devant les problèmes africains. Enfin, si nous estimons que l’on peut réaliser l’Unité africaine en éludant les contentieux dont l’Afrique est le théâtre, nous ferons preuve de bien peu de clairvoyance.

Voilà pourquoi c’est avec un esprit très ouvert que nous demandons à cette auguste assemblée de faire preuve d’indulgence et d’essayer de mieux comprendre les problèmes territoriaux auxquels doit faire face la République somalienne. En agissant ainsi, nous ne cherchons pas à provoquer la discorde et à faire naître de l’hostilité entre les Etats impliqués, mais plutôt à faire admettre que ces problèmes méritent d’être étudiés par toute la famille des nations africaines.

Voici en quelques mots le problème de notre pays : à l’inverse de tous les autres problèmes de frontières qui existent en Afrique, le nôtre vient du fait que toute la longueur des frontières actuelles, qui ont été imposées par les colonialistes, traversent les pâturages traditionnels de notre population nomade. C’est une situation sans précédent, car aucune autre nation d’Afrique ne se trouve totalement divisée de son propre peuple sur toute la longueur de ses frontières.

Ceux qui s’opposent à la réunification des territoires de la Somalie essayent de faire passer pour du tribalisme le désir d’unité des Somaliens. Ces adversaires se servent de tous les moyens dont ils disposent pour traiter les Somaliens comme une simple tribu qui n’aurait aucun droit de devenir une nation. Or les Somaliens constituent une nation dans toute l’acception du terme.

Une nation se définit comme «*un peuple qui habite généralement une partie distincte du globe, qui parle la même langue, qui a les mêmes coutumes, qui a fait preuve de continuité historique et qui se distingue d’autres groupes semblables par l’origine et les caractéristiques de sa race. Elle se compose de qualités innées qui la rendent indissoluble*. »

Les Somaliens ont en commun tous ces liens et ils ont en commun une religion. Il ne fait pas de doute, et les clercs du monde entier l’ont reconnu, que les Somaliens constituent une nation.

Tous les Somaliens, ceux qui vivent en dehors du territoire de la République tout comme ceux qui habitent la République, ont ce concept de nation profondément ancré en eux.

Un expert éminent des peuples de la Corne de l’Afrique écrivait récemment : «*le morcellement des pâturages somaliens auquel ont procédé tout à fait au hasard, vers la fin du XIXème siècle, la Grande-Bretagne, l’Italie, la France et l’Ethiopie, a séparé littéralement les membres d’une même famille par une série de frontières artificielles et souvent contestées que les Somaliens doivent franchir comme des nomades.* »

S’ils recouvraient leur unité, les Somaliens estiment non seulement qu’ils obtiendraient le bien-être, mais encore que le fait de devenir une seule entité leur permettrait de contribuer efficacement à servir les idéaux de l’Unité africaine. Actuellement, il ne leur est pas possible de le faire. Ils ne peuvent pas former un tout cohérent si un million et demi d’entre eux continuent à vivre dans des régions qui sont administrées par la Grande-Bretagne, l’Ethiopie et la France.

La région somalienne qui est administrée par la Grande-Bretagne est connue sous le nom de District de la frontière nord. En octobre dernier, une commission impartiale a été chargée de sonder l’opinion des habitants de cette région; les résultats de son enquête ont été que 87% des habitants étaient en faveur de l’union avec la République somalienne. En exprimant le désir unanime de se joindre à leurs frères, les habitants de cette région ont montré avec énergie qu’ils ne consentaient pas à se laisser gouverner par les autorités de Nairobi. En outre, en boycottant unanimement les élections du Kenya, ils ont montré avec non moins d’énergie qu’ils ne consentaient pas à participer au gouvernement de ce pays. C’est le refus de la Grande-Bretagne de reconnaître la volonté des habitants du District de la frontière nord qui a fait naître dans cette région un climat dangereux de tension.

Les Somalis qui vivent sous la domination éthiopienne et la domination française partagent le vif désir d’union qu’ont exprimé les habitants du District de la frontière nord.

Il n’est pas dans notre intention ici de nous étendre sur le différend territorial qui oppose la République Somali à notre pays hôte, l’Ethiopie. Nous dirons simplement, pour résumer notre position en la matière, que l’Ethiopie a pris possession d’une grande partie du territoire Somali sans le consentement, et même contre la volonté des habitants de ce territoire.

Le climat d’agitation et de discorde qui règne actuellement dans cette région ne fera que s’envenimer si nous ne trouvons pas une solution équitable à ce problème. Si cette blessure ne se cicatrise pas, elle constituera une source perpétuelle de troubles dans la région et pourra avoir des conséquences néfastes sur les relations amicales que la République Somali entretient avec ses voisins.

Il ne doit exister aucun malentendu sur nos intentions. Le gouvernement somali n’a pas d’ambitions territoriales et n’a pas l’intention de revendiquer un agrandissement de son territoire. Mais, en même temps, nous ne pouvons pas attendre des habitants de la République qu’ils restent indifférents à l’appel de leurs frères. C’est pourquoi le gouvernement somali doit demander instamment l’autodétermination pour les régions somali qui sont adjacentes à la République Somali. L’autodétermination est une pierre angulaire de la Charte des Nations unies et nous devons tous y souscrire. Si les Somali de ces régions ont la possibilité d’exprimer librement leur volonté, le gouvernement de la République s’engage à accepter leur décision.

Avant de conclure, permettez-moi de résumer en quelques mots la position du gouvernement de la Somalie sur d’autres questions importantes.

Comme tous les Africains, nous sommes convaincus de la nécessité d’éliminer au plus vite les derniers vestiges du colonialisme qui subsistent sur le continent africain. Nous demandons tout particulièrement que les habitants de le Côte française des Somalis aient la possibilité de décider librement de leur avenir, sans être soumis à aucune pression ou intimidation. La Côte française des Somalis, comme vous le savez, est dans une position peu enviable, puisqu’elle est le dernier avant-poste colonial que les Français possèdent en Afrique. Chaque fois que se pose la question de l’indépendance de l’Afrique, il se manifeste une tendance à consacrer beaucoup plus d’attention aux grands territoires coloniaux et à négliger les luttes que livrent les plus petits. Nous estimons que tous les territoires qui sont sous occupation coloniale doivent bénéficier de la même attention. Si la Conférence pouvait appuyer le principe que les populations autochtones doivent pouvoir exercer sans plus attendre leur droit à l’autodétermination et si elle promettait que les Etats africains leur fourniront une aide matérielle et morale, cela encouragerait les habitants de la Côte française des Somalis et des autres petits territoires.

L’anachronisme des régimes colonialistes qui continuent à exister en Angola, au Mozambique et dans le Sud-Ouest africain est intolérable. Il est également anachronique que le principe démocratique «d’une homme-une voix » n’ait pas encore atteint la Rhodésie du Sud.

Nous attendons avec impatience l’indépendance prochaine des peules du Kenya, du Nyassaland, de la Rhodésie du Nord et de Zanzibar, et nous les accueillerons avec beaucoup de joie dans notre grande famille.

La politique d’apartheid et de discrimination raciale pratiquée par le gouvernement d’Afrique du Sud a été condamnée dans le monde entier. Aussi longtemps que subsisteront un tel mépris de l’homme et une telle insulte à sa dignité, nous ne pourrons pas vivre en paix.

Nous continuons à être en faveur d’une politique de non-alignement, dans la mesure où elle nous permet d’examiner objectivement le fond de chaque problème, sans aucun préjugé.

Nous accordons notre appui total à tous les efforts qu’ont déployés les nations éprises de paix afin de réaliser un désarmement général et complet.

Nous sommes convaincus que la création d’une zone dénucléarisée sur le continent africain, à l’image de celle qui a été proposée récemment pour l’Amérique latine, contribuerait considérablement à diminuer la tension mondiale. C’est pour la même raison que nous nous opposons à l’existence de bases militaires étrangères en Afrique. Nous réaffirmons notre foi dans les principes de la Charte des Nations unies et notre confiance en l’Organisation qui représente une force indispensable à l’amélioration de la condition humaine. Puisque les Nations unies ont maintenant deux fois plus de membres que lorsqu’elles ont été créées, nous continuerons à demander instamment, de concert avec les autres pays d’Afrique, que l’on procède aux changements de structures nécessaires, si nous voulons qu’elles reflètent plus justement la composition actuelle de l’Organisation.

Je tiens à saisir cette occasion pour remercier Sa Majesté Impériale, le gouvernement et le peuple éthiopiens du chaleureux accueil qu’ils nous ont réservé dans leur capitale. Puisse ce vert plateau entouré de montagnes altières et parfumé d’eucalyptus être le berceau d’une nouvelle ère de compréhension et d’unité pour le continent africain!